

**Ministry of  
Transportation**

Office of the Minister

777 Bay Street, 5<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 1Z8  
416 327-9200

[www.ontario.ca/transportation](http://www.ontario.ca/transportation)

**Ministère des  
Transports**

Bureau du la ministre

777, rue Bay, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ont.) M7A 1Z8  
416 327-9200

[www.ontario.ca/transport](http://www.ontario.ca/transport)



Le 13 février 2024

Alan Spacek  
Président de la Commission  
Commission de transport Ontario Northland  
555, rue Oak Est  
North Bay (Ontario) P1B 8L3

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour l'exercice 2024-2025 en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland (CTON).

La CTON joue un rôle clé pour ce qui est de relever les défis uniques en matière de transport dans le Nord de l'Ontario et, en tant que président, vous jouez un rôle essentiel pour aider la CTON à remplir son mandat. Il est donc d'autant plus important que les buts et les objectifs de votre organisme demeurent en harmonie avec les priorités et les orientations de notre gouvernement.

L'échange en temps opportun de renseignements et de données entre la CTON et le ministère des Transports est essentiel pour favoriser la transparence et garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques entre les organismes et le gouvernement dans le secteur public. Cette communication ouverte facilite la prise de décisions éclairées, renforce la confiance du public et permet une collaboration efficace dans la planification et l'exécution de projets de transport qui profitent à l'Ontario.

On attend de la CTON qu'elle agisse dans l'intérêt supérieur de la population de l'Ontario pour réaliser les initiatives décrites dans la lettre d'instructions annuelle d'une manière qui soit conforme à son allocation de financement pluriannuelle approuvée par le gouvernement. Le ministère poursuivra sa collaboration avec l'organisme dans le but d'affiner les priorités, selon les besoins, de façon continue.

Les initiatives spécifiques au transport pour 2024-2025 sont les suivantes. Je vous demande de faire le point sur l'état d'avancement de ces initiatives tous les trimestres.

1. Rétablir le service ferroviaire de passagers Northlander entre Toronto et

Timmins, avec une liaison ferroviaire avec Cochrane, avec une date cible de mise en service au milieu des années 2020. Pour soutenir ce travail, mettez en place une équipe de projet dotée des compétences et des aptitudes nécessaires pour soutenir la mise en œuvre.

2. Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des biens d'immobilisation de l'organisme et la production de rapports sur les données afin de soutenir la durabilité à long terme de l'organisme et de veiller à ce que les biens soient en bon état, de réduire les dépenses d'entretien continu et d'améliorer la sécurité des voyageurs et des employés. Rendre compte de la mise en œuvre du programme de gestion des biens de l'organisme en ce qui concerne les services d'autobus et fournir une vue d'ensemble des étapes futures du programme global de gestion des biens d'entreprise, y compris les calendriers, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2024.
3. Travailler à la modernisation de l'organisme en mettant en œuvre le plan d'action pour la modernisation de la CTON et en soutenant l'abrogation et le remplacement de l'ancienne *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les progrès accomplis dans la réalisation des initiatives du plan d'action pour la modernisation devront être consignés dans des rapports trimestriels adressés au MTO au moyen d'un cadre de rapport approuvé, conformément aux indicateurs de rendement clés, aux jalons et aux échéances du plan d'action pour la modernisation.
4. Réaliser un examen de la structure organisationnelle de l'organisme, selon des principes de conception organisationnelle efficace et efficiente, et en tenant compte de la culture du lieu de travail, de la sécurité et de la diversité. Cela comprend une stratégie visant à gérer la modernisation de l'organisme et à améliorer les initiatives de recrutement, en tenant compte des possibilités en anglais et en français, afin d'attirer, de perfectionner et de conserver les talents. La CTON doit soumettre l'examen et la stratégie au ministère d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2024, puis présenter des rapports d'étape trimestriels par la suite.
5. Élaborer un cadre de mesure du rendement conforme aux priorités du ministère, y compris une stratégie de collecte de données axée sur la technologie et des processus de suivi et d'évaluation pour tous les secteurs d'activité. Le ministère collaborera avec la CTON, en fournissant des orientations de fond et des conseils techniques sur les éléments, les définitions, les considérations et les échéances nécessaires pour soutenir l'amélioration du cadre de mesure du rendement. La CTON doit soumettre au ministère une ébauche de cadre de mesure du rendement et de production de rapports d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2024, suivie de rapports d'étape trimestriels par la suite.
6. Collaborer avec le ministère pour élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gouvernance et de collaboration de l'organisme afin de favoriser une prise de décision efficace, d'améliorer la surveillance et de promouvoir des

communications claires et concertées entre nos autres ministères et organismes. La structure formelle de gestion des relations doit être mise en place d'ici au 31 mars 2025.

7. Collaborer avec le ministère pour veiller à ce que la planification des services ferroviaires ou d'autobus de la CTON et les partenariats soient évalués, en tenant compte des communautés autochtones, au chapitre de la coordination et de l'intégration des services avec le réseau de transport multimodal existant, y compris avec les services fournis par VIA Rail, les fournisseurs privés d'autobus intercommunautaires, les exploitants ou les fournisseurs de transport locaux. La CTON doit présenter au ministère une vue d'ensemble de ses pratiques et méthodologies exemplaires en matière de planification des services d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2024.
8. Collaborer de manière significative avec les communautés et les organisations autochtones et s'acquitter de l'obligation de consulter les communautés autochtones, en veillant à la cohérence avec les politiques et les orientations provinciales en matière de relations avec les Autochtones, et inclure ces activités dans le projet de cadre de mesure du rendement et de présentation de rapports, ainsi que dans les rapports d'étape trimestriels qui suivront. Demander l'avis du ministère avant de prendre des engagements ou de conclure des ententes importantes avec les communautés autochtones, afin de s'assurer que la politique provinciale est respectée.
9. Tenir compte de la sécurité des femmes et des filles autochtones, des personnes issues de la communauté 2ELGBTQQIA+ et d'autres groupes marginalisés dans la prestation de services de transport et la prise de mesures pour lutter contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes (p. ex. formation des employés de première ligne, sensibilisation du public et politiques de signalement), conformément aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, et continuer à présenter des rapports réguliers comme prévu.

Je vous transmets également plusieurs priorités pangouvernementales applicables à la CTON :

#### **1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Exploiter l'organisme dans les limites de ses affectations financières.
- Repérer et saisir les occasions de générer des revenus, d'obtenir des gains d'efficacité et des économies par l'intermédiaire de pratiques novatrices et d'améliorer la durabilité des programmes.
- Respecter les directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'entente d'achat en gros d'ApprovisiOntario et en collaborant avec ApprovisiOntario dans le cadre d'initiatives stratégiques d'approvisionnement.

- Respecter les mesures immobilières provisoires concernant l'espace de travail de l'organisme.
- S'appuyer sur les stratégies et les directives en matière de rémunération et s'employer à atteindre les résultats visés à cet égard.

## **2. Transparence et responsabilité**

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables, et assurer la transparence et la responsabilité dans la production de rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et donner suite aux conclusions des vérifications, s'il y a lieu.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles afin de s'assurer que le conseil d'administration dispose de personnes nommées qualifiées.

## **3. Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détermination, d'évaluation et d'atténuation des risques touchant l'organisme, y compris la cybersécurité et tout risque futur en cas de situation d'urgence.

## **4. Effectif et gestion du travail**

- Optimiser la capacité organisationnelle à l'appui de la prestation des meilleurs services publics possible, notamment en redéployant des ressources dans les secteurs prioritaires, si nécessaire.
- Harmoniser les stratégies en matière de ressources humaines et d'adaptation avec les directives et les politiques de la fonction publique de l'Ontario.
- Respecter les mandats de négociation et de travail du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.
- Gérer avec prudence et efficacité le financement des activités et la taille des effectifs.

## **5. Diversité et inclusion**

- Élaborer et promouvoir des initiatives en matière de diversité et d'inclusion visant à faire valoir l'établissement d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus de mobilisation inclusif pour veiller à ce que toutes les voix soient entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décisions.

## **6. Collecte, échange et utilisation des données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans le processus décisionnel, l'échange de renseignements et la production de rapports pour étayer les rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Accroître l'échange de données avec ApprovisiOntario, lorsque possible, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et

les relations avec les fournisseurs, afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données.

Toutes ces priorités constituent des engagements pangouvernementaux pour les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration. Pour de plus amples renseignements sur chaque priorité, veuillez consulter le guide ci-joint.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement continu envers la Commission de transport Ontario Northland. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour moi et pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter mon chef de cabinet, Joshua Workman ([Joshua.Workman@ontario.ca](mailto:Joshua.Workman@ontario.ca)).

Cordialement,

Prabmeet Singh Sarkaria  
Ministre des Transports

c.c. Vijay Thanigasalam, ministre associé des Transports  
Doug Jones, sous-ministre, ministère des Transports  
Chad Evans, directeur général, CTON  
Melissa Djurakov, sous-ministre adjointe, Division de la surveillance des organismes et des partenariats, ministère des Transports  
Felix Fung, sous-ministre adjoint, ministère des Transports  
Alena Grunwald, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, ministère des Transports

Pièce jointe :

- Tableau des priorités pangouvernementales à l'intention des organismes du secteur